

Conseil de Laboratoire IREMAM
Mardi 27 février 2024 – 14h – Salle PAF

PRÉSENTS (21) :

- Vincent GEISSER
- Christine MUSSARD
- Amélie CHEKROUN
- Christelle VAYSSIÈRE
- Didier GUIGNARD
- Julien GARRIC
- Juliette HONVAULT
- Isabelle LENOIR (Invitée)
- Kamel CHACHOUA
- Marie VANETZEL (en visio)
- Marie-Pierre OULIE
- Mbaye NIANG
- Mohamed OUERFELLI
- Nicolas MICHEL
- Norig NEVEU
- Sabine PARTOUCHE (Invitée)
- Sabrina MERVIN (Invitée)
- Stéphane CERMAKIAN
- Thomas PIERRET
- Vanessa GUENO (en visio)
- Victor DUPONT

EXCUSÉS (2) :

- Aurélie DUSSERRE
- Olga LIZZINI

Ordre du jour

- I. Fonctionnement du nouveau CL**
- II. Présentation et vote du budget**
- III. Projets pour une meilleure intégration des doctorants dans la vie du laboratoire**
- IV. La meilleure représentation de l'IREMAM dans les instances scientifiques**
- V. Mise en place d'un Conseil éditorial / Point sur les publications en cours**
- VI. Répercussions de l'actualité sur les activités scientifiques et universitaires**
- VII. Politique de communication de l'IREMAM**
- VIII. Autres points**

I. Fonctionnement du nouveau CL

Vincent GEISSER et Christine MUSSARD félicitent les nouveaux membres élus et nommés au Conseil de laboratoire qui a été entièrement renouvelé depuis les élections du 6 février 2024.

Pour cette première réunion, ce mardi 27 février 2024, la nouvelle direction de l'IREMAM, entend présenter les lignes fortes de son mandat et exprime son souhait que le CL soit un espace de discussion et de décision de la politique scientifique du laboratoire, impliquant l'ensemble des personnels ITA, enseignants-chercheurs et chercheurs CNRS. Ils exposent brièvement les nouveaux modes de fonctionnement du CL qui laissera davantage la parole aux ITA chargés de secteurs particuliers (communication, ressources humaines, budget, publication, accueil des universitaires étrangers, etc.) et aux représentants des équipes de recherche. Ils souhaitent que les « choix » budgétaires et les orientations scientifiques du laboratoire soient davantage l'objet de discussion entre les membres du CL avant d'être votés.

II. Présentation et vote du budget

Le budget de l'unité est présenté par Isabelle LENOIR, chargée de gestion financière. L'examen des pièces budgétaires, qui ont été distribuées préalablement à l'ensemble des membres du CL, suscitent quelques questions et des demandes d'éclaircissement.

La ligne « GROC » est réattribuée à un groupe de jeunes chercheurs travaillant sur les empires coloniaux et organisant un colloque en juillet 2024. La personne référente à l'IREMAM est Luca NELSON-GABIN.

Le pôle Sciences Sociales du Contemporain (SSC) suggère le vote d'une dotation de quelques centaines d'euros par équipe pour faire venir des invités extérieurs dans leur séminaire annuel. Vincent GEISSER propose que ce principe soit généralisé à l'ensemble des équipes : le CL pourrait attribuer annuellement environ 1000 (mille) euros par pôle, ce qui permettrait d'introduire une plus grande souplesse dans leur fonctionnement.

Isabelle LENOIR indique qu'en l'état actuel, il y a trop d'enveloppes, trop d'entités financières à gérer (environ 150). Cela donne trop de travail, lorsque les dépenses sont supérieures ou inférieures au montant de l'enveloppe.

Christine MUSSARD récapitule les demandes budgétaires transmises par les pôles (tableaux Excel) :

- 1/ Les missions individuelles limitées à 1000 euros par chercheur et enseignant-chercheur,
- 2/ La dotation pour les séminaires annuels des équipes (1000 euros)
- 3/ Les activités inter-équipes hors séminaire annuel qui, dans une première phase, pourraient être discutées au sein des pôles avant d'être présentées au vote du Conseil de laboratoire. L'idée serait que les différents pôles de l'IREMAM soumettent au CL les activités (séminaires, tables-rondes, colloques) qui seraient susceptibles d'être soutenues financièrement par l'IREMAM. En dernier ressort, les attributions budgétaires seraient votées par le CL.

Vincent GEISSER insiste sur le fait que les tableaux de demande budgétaire soient davantage discutés au sein des équipes de l'IREMAM avant d'être transmis à la gestionnaire, en tenant compte des trois « postes » évoqués par Christine MUSSARD. Le poste « séminaires, tables rondes, colloques » ne recouvre pas uniquement des demandes individuelles mais des demandes collectives qui méritent donc d'être discutées au sein des équipes, avant d'être votées par le CL.

Sabine PARTOUCHE indique que deux revues ne sont pas bien identifiées : *L'antiAtlas Journal* et *Egypte Monde Arabe* Soudan (1000 euros). Elle conseille d'inclure une ligne « revues » dans le tableau du budget.

Nicolas MICHEL suggère d'introduire une première colonne plus explicite avec une explication détaillée des lignes budgétaires : de grandes parties pour avoir une vision plus claire : missions individuelles et les autres.

Thomas PIERRET, porteur d'une observation émise par Véronique LITAUDON (secrétaire de rédaction de la REMMM), signale qu'il n'y a pas de ligne de budget REMMM, revue qui fonctionne jusqu'à présent sur ses propres subventions. Il demande une subvention de 500 euros pour l'année 2024 afin d'assurer certaines dépenses.

Sabine PARTOUCHE fait la remarque, que puisque la REMMM est une association, pourquoi ne gère-t-elle pas directement son propre argent au lieu de passer par le laboratoire ?

Vincent GEISSER rappelle que, même si la REMMM gère son propre budget, cela ne paraît pas anormal qu'elle reçoive une aide financière de l'IREMAM, au même titre que les autres revues soutenues par le laboratoire (*L'Année du Maghreb*, *Monde arabe*, *Encyclopédie Berbère*, etc.)

Isabelle LENOIR rappelle aux membres du CL de ne pas oublier de consommer, « de temps en temps », les ressources propres du laboratoire, car le CNRS risque un jour de les récupérer si les dotations diminuent.

Vincent GEISSER et Christine MUSSARD ouvrent ensuite la discussion sur la « meilleure intégration » des ANR et des ERC dans le fonctionnement et les finances du laboratoire. Ils ont été interpellés sur cette question par deux chercheuses CNRS de l'IREMAM qui ont produit une note écrite sur la question. Ils leur laissent la parole pour expliquer leur position.

Norig NEVEU et Marie VANNETZEL souhaitent engager une discussion avec la Délégation Provence et Corse du CNRS au sujet de la proportion qu'ils récupèrent du budget des ANR par rapport à ce qui revient au Laboratoire (environ 13 % pour la DR contre 3 % pour le Laboratoire).

Christine MUSSARD atteste que plusieurs ANR peuvent se rassembler pour mettre en commun leur « préciput » afin de recruter un CDD pour leur venir en aide sur une mission support.

Vincent GEISSER et Christine MUSSARD considérant que cette proposition est pertinente, promettent d'en discuter directement avec la Déléguée Régionale du CNRS, Madame Aurélie PHILIPPE. Ils suggèrent même de l'inviter à l'IREMAM pour en parler avec les membres concernés.

Le budget prévisionnel de 2024 de l'IREMAM se décompose de la façon suivante :

- AMU => 65 500 euros
- CNRS => 78 000 euros

143 500 euros

Le budget est voté à l'unanimité.

III. Projets pour une meilleure intégration des doctorants dans la vie du laboratoire

Constatant que les doctorants ne sont pas suffisamment intégrés à la vie de l'IREMAM, la nouvelle Direction souhaite organiser une journée doctorale sur le modèle de celle qui existe déjà dans les autres laboratoires de la MMSH. Elle pourrait s'intituler : « Les Doctoriales de l'IREMAM » qui se tiendrait sur deux jours afin que les doctorants puissent présenter leurs travaux. Christine MUSSARD et Vincent GEISSER souhaitent consulter les directrices et les directeurs de thèse. Les délégués des doctorants siégeant au CL sont sollicités pour émettre des propositions et faire part de leurs expériences. Les journées doctorales de l'IREMAM pourraient être organisées dès l'automne prochain.

Un séminaire des Doctorants se déroule depuis ce début d'année et se poursuivra jusqu'à la fin juin 2024. L'IREMAM a proposé de prendre en charge une pause-café pour les séances mensuelles et le repas pour la dernière séance de clôture en juin. Les deux doctorants actuellement en charge du séminaire avaient réclamé initialement la prise en charge de tous les repas de l'année, ce qui n'est pas possible financièrement pour l'IREMAM. Face à ce refus, les doctorants ont décliné la pause-café, faisant parvenir à Christelle Vayssière un email peu courtois. La direction de l'IREMAM a tenu à rappeler à ces deux doctorants la nécessité de respecter certaines règles de politesse à l'égard des personnels du laboratoire.

IV. Une meilleure représentation de l'IREMAM dans les instances scientifiques

Christine MUSSARD constate que l'IREMAM n'est pas suffisamment représenté dans les différentes instances de la MMSH. Elle souligne l'importance « d'y être », si l'on veut que l'IREMAM existe et soit visible. Vincent GEISSER établit un constat similaire et demande à ce que les membres du laboratoire s'investissent davantage dans la MMSH.

Norig NEVEU souhaite connaître l'état de la représentation de l'IREMAM au niveau des instances nationales telles que la SEMOMM, le GIS MOMM, etc.

Sabrina MERVIN représente l'IREMAM au Conseil Scientifique de l'IISMM
<https://iismm.ehess.fr/>

Vincent GEISSER va contacter Frédéric ABECASSIS pour récolter davantage d'informations sur la composition du GIS MOMM et lance un nouvel appel aux volontaires.

Pour le Comité d'organisation de GlobalMed, Stéphane CERMAKAIN et François SIINO en font partis.

V. Mise en place d'un conseil éditorial et politique des publications de l'IREMAM

Sabine PARTOUCHE dresse un bilan de l'activité éditoriale de l'unité. Depuis 2009, le laboratoire travaille avec 22 maisons d'édition, a soutenu la parution de 78 ouvrages dont 10 ouvrages issus de thèses. En matière d'édition électronique, 46 ouvrages sont consultables en ligne (<https://books.openedition.org/iremam>). Depuis sa création, la collection d'ouvrages électroniques hébergée sur *OpenEdition Books* a généré un bénéfice de 12 700 euros. Actuellement, les ventes des ouvrages électroniques rapportent en moyenne 400 euros par an. Il serait peut-être intéressant pour l'unité d'alimenter et d'élargir cette collection afin d'augmenter ces bénéfices. La fréquentation du site s'élève à 32 000 visites en 2023.

Elle rappelle que la procédure pour déposer une demande de soutien à l'édition auprès du laboratoire se trouve sur le site de l'Iremam rubrique publication/sous rubrique politique éditoriale <https://www.iremam.cnrs.fr/fr/politique-editoriale>.

Cela consiste à remplir un formulaire en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdRjEtwBTvJZMAewMEsaru2_xn1P5ewFwFfMOUpa7q5DiOoGA/viewform qui alimente une base de données permettant de récolter et de partager toutes les informations nécessaires pour établir une programmation éditoriale. En parallèle, les devis, sommaire, courte présentation du projet, évaluation scientifique... doivent lui être envoyés par mail.

En 2024, 9 demandes de soutien ont été déposées et 2 demandes de traduction d'articles.

Nicolas MICHEL indique que la mise en place d'une Commission éditoriale est absolument nécessaire.

Norig NEVEU alerte qu'il n'y a pas suffisamment de publications sur *Les Carnets de l'IREMAM*.

Sabine PARTOUCHE informe qu'il faut contacter François SIINO et Vanessa GUÉNO responsables des Carnets de l'IREMAM pour toute publication de billets. Elle rappelle que les billets de doctorants sont très attendus.

Puis, Sabine PARTOUCHE fait un point sur les revues :

* ***L'Année du Maghreb*** (créée en 2004, 20 ans déjà !)

- 30 numéros parus (Site inauguré en 2010)
- Freemium
- Online uniquement depuis décembre 2023
- Soutien InSHS
- Résumés traduits en arabes
- Fréquentation du site pour année 2022 : 453 256 visites
- Soutien Iremam 2000 euros an pour l'AG de la revue en septembre
- Réunions du comité de rédaction mensuelle

* ***L'Encyclopédie berbère***

- 42 fascicules parus (lettre S)
- 39 numéros en ligne parus (site inauguré en 2011)
- Barrière mobile de 5 fascicules
- Soutien l'Académie des inscriptions de belles lettres

- Fréquentation site pour année 2022 : 367 889 visites
- Soutien Iremam 2000 euros an pour aide à rétronomie et organisation des comités de rédaction

Sabine PARTOUCHE suggère que ce soit les responsables des revues qui viennent présenter publication.

Norig NEVEU demande quels sont les autres dispositifs possibles pour trouver un financement hors laboratoire pour les publications.

Véronique LITAUDON, par l'intermédiaire de Thomas PIERRET, indique que l'on finance les revues mais il faut être attentif à ce que les revues soient libre accès. Le dernier numéro de *Turcica* présent à la médiathèque date de 2019.

Vincent GEISSER et Christine MUSSARD annoncent leur souhait de créer UN CONSEIL ÉDITORIAL DE L'IREMAM. Au regard du nombre croissant de demandes de soutien de l'IREMAM aux publications, la création d'un conseil est devenue une urgence. Sa mission serait d'examiner les dossiers et de son prononcer sur l'opportunité de les soutenir. Ils proposent à chaque équipe de recherche de désigner un représentant pour le Conseil éditorial de l'IREMAM.

Au final, le Conseil éditorial de l'IREMAM serait composé de la manière suivante :

- Direction de l'IREMAM
- Véronique LITAUDON
- Sabine PARTOUCHE
- Françoise SIINO
- Les représentant.e.s des pôles (SSC, Histoire, Langues, Islamologie)

Thomas PIERRET suggère que des règles soient établies : quels sont les critères pour qu'une publication soit soutenue financièrement par l'IREMAM ? Cette proposition suscite un débat entre les membres du CL.

Christine MUSSARD et Vincent GEISSER rappellent qu'il reviendra au futur Conseil éditorial de l'IREMAM de définir une forme de « charte » énonçant les critères d'éligibilité au soutien à la publication et qui sera soumise au vote du Conseil de laboratoire.

VI. Répercussions de l'actualité sur les activités scientifiques et universitaires

Christine MUSSARD et Vincent GEISSER ont fait état des répercussions de l'actualité internationale sur la vie du laboratoire. Ils ont eu de nombreux échanges avec les tutelles (CNRS et AMU) sur le contexte actuel. Certains membres du laboratoire rencontrent des difficultés pour obtenir des ordres de mission au niveau du CNRS mais surtout de l'AMU. Le FSD de l'AMU refuse de nombreuses missions pour les pays arabes. Vincent GEISSER et Christine MUSSARD ont saisi le président de l'AMU sur cette question et lui ont fait part de problèmes de « censure » que pouvaient rencontrer certaines activités, notamment la diffusion de films soutenus par l'IREMAM.

Le cas de François Burgat a été évoqué, même si étant à la retraite, il n'est plus membre statutaire du laboratoire. Sa page personnelle sur le site a néanmoins été suspendue. La direction de l'IREMAM a été destinataire d'un courrier d'un sénateur demandant le

signalement de FB au Procureur de la République de Paris pour « apologie du terrorisme ». Vincent GEISSER et Christine MUSSARD ont rappelé aux tutelles la nécessité de respecter la liberté et l'autonomie des chercheurs dans leurs productions scientifiques et de considérer que l'IREMAM pourraient apporter un regard scientifique avisé sur les événements actuels, compte-tenu de la bonne connaissance des terrains.

IX. Politique de communication

Marie-Pierre OULIE souhaite renforcer la visibilité des activités de l'IREMAM. Dans cette perspective, elle a proposé de développer la présence du laboratoire sur Instagram car ce réseau permet de toucher un plus grand public, plus jeune n'ayant pas forcément connaissance de nos activités académiques et scientifiques.

Pour accroître la visibilité du laboratoire sur ce réseau, il est nécessaire de partager des *stories* (qui ne peuvent pas être publiées depuis un ordinateur), d'où la demande d'achat d'un smartphone.

L'IREMAM ne dispose pas de *Kakémono*, Marie-Pierre OULIE mettra en place un groupe de travail pour déterminer son contenu.

Des chercheurs et enseignants-chercheurs souhaitent faire des modifications sur le site internet actuel de l'IREMAM. Marie-Pierre OULIE a rappelé le coût financier que ces changements seraient susceptibles d'entraîner. La modification d'un site Internet n'est pas une simple affaire. Elle suggère donc de recueillir les demandes de modifications de chacune et chacun afin d'évaluer leur faisabilité. Elle propose d'en discuter dans le cadre d'un groupe de travail dédié au site.

D'autres agents souhaitent rediscuter le logo de l'IREMAM. Marie-Pierre OULIE rappelle que le logo a été créé par le *webdesigner* Thierry Fournier et qu'il est nécessaire là aussi d'avoir une vraie réflexion dans le cadre d'un groupe de travail.

X. Points divers

- Lancement de l'idée d'un Livre-Blanc Palestine/Israël qui pourrait être prise charge scientifiquement par certains membres de l'IREMAM et soutenu par la direction SHS du CNRS et le GIS MOMM ; Amélie CHEKROUN rappelle que Camille RHONE est en train de réaliser un livre blanc sur l'Iran.
- Christine MUSSARD nous informe qu'il existe la Maison Europe pour la Recherche localisée sur La Canebière à Marseille qui met en place un guichet unique pour les projets européens. Une équipe est dédiée à la conduite de projets scientifiques. La direction de l'IREMAM va inviter des représentants de la Maison Europe au laboratoire et préviendront les agents.
- La direction du laboratoire a déploré que l'IREMAM n'ait pas été conviée à rencontrer la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique lors de sa visite à la MMSH le 22 février 2024. Aucune information n'a été diffusée à l'égard des Laboratoires, ni même auprès des Directeurs d'unité.

La séance est levée à 17h.